

# Reprise de livraison d'eau et/ou de captage d'eau privé



Sur le portail client en ligne MyFarys, vous pouvez régler votre reprise simplement et rapidement sans remplir ce document. Dans le menu, cliquez sur « Démarrer / Résilier le contrat pour l'eau ».

## Adresse de reprise

**Attention** : cette reprise concerne une seule adresse, notamment l'adresse de reprise mentionnée ci-dessous. Il est important que vous complétiez deux documents de reprise et que vous les envoyiez à la société de distribution d'eau potable responsable : un pour l'adresse que vous quittez et un pour votre nouvelle adresse.

Rue ..... N° ..... Boîte .....

Code postal ..... Localité .....

Numéro de compteur

Index (pas d'application en cas de captage d'eau privé)

,

Date de reprise de la livraison d'eau et/ou d'assainissement

**Attention** : à compléter uniquement si l'index n'est pas connu à la date de reprise.

L'index lors de la reprise peut être estimé sur base de l'index ci-dessous, ou être relevé dans le cas d'un compteur numérique actif.

,

Date

## Client partant

N° de client    Je suis  propriétaire  locataire

Reprise dans le cadre d'un  déménagement  divorce  décès

Nom (d'entreprise) .....

Prénom .....

N° de registre national

ou N° de TVA / BCE

### Autres données

N° de téléphone .....

Adresse e-mail .....

IBAN

La facture de clôture peut être envoyée à l'adresse suivante

Rue ..... N° ..... Boîte .....

Code postal ..... Localité .....

Pays .....

## Info supplémentaire pour un logement locatif

N° de client du propriétaire

Nom (d'entreprise) du propriétaire .....

Prénom du propriétaire .....

N° de téléphone du propriétaire .....

Adresse e-mail du propriétaire .....

### Adresse du propriétaire

Rue ..... N° ..... Boîte .....

Code postal ..... Localité .....

## Nouveau client

N° de client    Je suis  propriétaire  locataire

**Particulier** (veuillez joindre une copie de votre carte d'identité)

Nom .....

Prénom .....

N° de registre national

### Entreprise

Nom .....

Forme d'entreprise .....

N° de TVA / BCE

### Autres données

N° de téléphone .....

Adresse e-mail .....

IBAN

### Résidents

Nombre de résidents domiciliés: .....

### Utilisation de l'immeuble

logement  habitation inoccupée  résidence secondaire

salon de coiffure  carwash  horeca  laverie  autre .....

### Adresse de facturation si différente de l'adresse de livraison

Rue ..... N° ..... Boîte .....

Code postal ..... Localité .....

Pays .....

### Adresse de consommation précédente

Rue ..... N° ..... Boîte .....

Code postal ..... Localité .....

## Accord

Je déclare accepter le Règlement général et particulier de vente d'eau, ainsi que la Politique de confidentialité. Je déclare également que les données ci-dessus sont correctes et véridiques.

Le client partant,  
pour accord

Le nouveau client,  
pour accord

Date .....

Date .....



Contact: [www.farys.be/fr/contactez-nous](http://www.farys.be/fr/contactez-nous) - 078 35 35 99

Farys cm - Siège social: Stropstraat 1, 9000 Gent - RPM Gent - TVA BE 0200 068 636 - IBAN BE61 0910 1709 0217 - BIC GKCCBEBB

Le client partant doit nous transmettre un document de reprise complètement rempli. À défaut d'informations nécessaires, le traitement de la reprise pourra prendre du retard. Pendant ce temps, le client partant restera responsable pour la consommation d'eau.

En cas de problèmes ou de questions pour compléter ce document de reprise, n'hésitez pas à téléphoner au 078 35 35 99. Nos collaborateurs sont à votre disposition tous les jours ouvrables de 8.00 à 18.00 heures.

## Adresse de reprise

### Où pouvez-vous trouver le compteur d'eau, le numéro du compteur et l'index?

- Les endroits les plus habituels pour un compteur sont :  
la cave, le couloir, le garage, une armoire à compteurs ou une loge.
- Le numéro du compteur est noté sur le compteur. Plus d'informations sur [www.farys.be/fr/ou-puis-je-trouver-le-numero-de-compteur](http://www.farys.be/fr/ou-puis-je-trouver-le-numero-de-compteur).
- L'index se compose d'une série de chiffres noirs/blancs et rouges/blancs. Vous ne devez, sur ce document, indiquer que les chiffres noirs/blancs.



### Compteur d'eau numérique

Nous utilisons l'index qui a été noté sur ce document de reprise.

En cas de litige ou si l'index n'est pas connu lors de la reprise, nous relevons l'index à distance, s'il est disponible.

## Client partant

### Pas de nouveau locataire ou locataire non connu

Organisez la reprise avec le propriétaire. En cas d'inoccupation, le nouveau client est le propriétaire.

### Décès

Cochez qu'il s'agit d'un décès et notez sans faute l'adresse (de l'héritier, du notaire, ...) pour la facture de clôture. Pour plus d'informations, jetez un coup d'œil sur [www.farys.be/fr/que-faire-en-cas-de-deces](http://www.farys.be/fr/que-faire-en-cas-de-deces).

### Facture de clôture

Indiquez les données de votre nouvelle adresse afin que nous puissions vous envoyer la facture de clôture. Si vous recevez déjà vos factures par voie numérique, votre facture de clôture sera envoyée à l'adresse e-mail que vous avez indiquée lors de votre inscription à ce type d'envoi. Notez également sans faute votre numéro de compte pour d'éventuels remboursements.

### Résiliation unilatérale

Un collaborateur de Farys se rend sur place moyennant paiement.

Il note l'index et scelle le compteur d'eau en présence du client partant.



## Info supplémentaire pour un logement locatif

Notez ici les données du propriétaire actuel de l'immeuble.



## Nouveau client

### Résidents

Notez toujours le nombre de personnes domiciliées (= inscrites officiellement à l'adresse de livraison à la commune) afin de recevoir une facture d'eau correcte.

### Recevoir vos factures par e-mail?

Vous pouvez l'adapter vous-même via le portail client en ligne MyFarys (à l'adresse [www.farys.be/myfarys](http://www.farys.be/myfarys)) ou le demander via [www.farys.be/fr/facture-electronique](http://www.farys.be/fr/facture-electronique).

### L'immeuble reste-t-il inoccupé ?

Dans ce cas, la fourniture d'eau est reprise par le propriétaire. Dans le cas d'une inoccupation de longue durée, le propriétaire peut demander l'enlèvement du compteur d'eau. Plus d'informations sur [www.farys.be/fr/arret-fourniture-inoccupation](http://www.farys.be/fr/arret-fourniture-inoccupation).



## Accord

### Signature

Tant le client partant que le nouveau client remplissent la date et signent ce formulaire pour accord.

### Dispositions légales

Sur [www.farys.be/fr/mentions-legales](http://www.farys.be/fr/mentions-legales), vous trouverez le Règlement général et particulier de vente d'eau, les Conditions générales et particulières de facturation et la Politique de confidentialité. Ces documents peuvent simplement être demandés à notre service clientèle.

